

Saint-Hyacinthe-Bagot, le 15 avril 2009

**Objet : Modifications à la citoyenneté**

Lors de la précédente législature, le Comité sur la citoyenneté et l'immigration a étudié la question des citoyens canadiens ayant été dépossédés de leur citoyenneté (« lost Canadians ») et a produit un rapport dont les recommandations ont été soutenues par tous les partis. Le gouvernement a repris ces recommandations dans le projet de loi C-37 qui a été adopté à l'unanimité par le dernier parlement.

Le Bloc Québécois étudie actuellement l'ensemble de la question de la citoyenneté et réfléchit aux moyens de mieux l'adapter aux réalités du XXI<sup>e</sup> siècle. Il nous apparaît important d'avoir une réflexion globale sur ce sujet en tenant compte des pratiques qui se font ailleurs dans le monde. Nous entendons mettre de l'avant une proposition moderne qui donne un sens concret au concept de citoyenneté.

Cependant, nous sommes conscients que les citoyens canadiens nés à l'étranger donnant eux-mêmes naissance à l'étranger rencontrent un certain nombre de difficultés. À cet égard, nous croyons qu'il est impératif de s'assurer que :

- les parents canadiens puissent ramener sans encombre leur enfant – biologique ou adoptif – au Canada;
- les parents canadiens qui vivent au Canada puissent obtenir pour leur enfant – biologique ou adoptif – la citoyenneté canadienne de façon accélérée et sans devoir passer par le processus d'immigration.

Le Bloc Québécois entend continuer d'agir de façon rigoureuse dans ce dossier et apprécierait toute suggestion que vous pourriez lui faire pour alimenter sa réflexion.



Ève-Mary Thai Thi Lac  
Députée de Saint-Hyacinthe-Bagot  
Porte-parole du Bloc Québécois en matière de droits de la personne